

Déploiement de la démarche Lieu de Santé Sans Tabac en région Bretagne

Inscrite dans la politique nationale de lutte contre le tabagisme et déclinée régionalement, la démarche Lieu de Santé Sans Tabac vise la disparition totale de la consommation de tabac dans et aux abords des lieux dédiés à la prise en charge sanitaire et médicosociale (cabinets de ville, centres de santé, établissements médicosociaux, hôpitaux, etc.).

L'objectif est d'amener sur la période 2018-2022, au moins 50% des établissements de santé publics et privés, à adopter cette démarche. Des établissements ont été ciblés comme prioritaires pour le déploiement de la démarche : les établissements ayant une activité « femme, mère, nouveau-né, enfant », dont les établissements autorisés à l'activité de soins de gynécologie obstétrique, ainsi que les établissements de soins autorisés à traiter les patients atteints d'un cancer.

Qu'est-ce qu'un Lieu de Santé Sans Tabac ?

- Un établissement de santé au sein duquel on s'abstient de fumer (respect législation)
- Et qui met en œuvre une politique active de prévention et de prise en charge du tabagisme des patients et des personnels...Et grand public

Qu'est-ce qu'une Stratégie Lieu de Santé Sans Tabac ?

- Ensemble des initiatives politiques, administratives ou médicales, prises par un établissement de santé
- ...dans le cadre d'un projet débattu et planifié, pour tendre vers la disparition du tabagisme au sein de l'établissement.

Pourquoi mettre en place une démarche Lieu de Santé Sans Tabac ?

- Montrer l'exemple : dénormaliser et limiter l'entrée dans le tabagisme
- Limiter le tabagisme passif
- Aider les fumeurs, patients et professionnels à arrêter

Les 8 normes de la démarche LSST :

- 
Gouvernance et engagement : Autorité de l'établissement pour la mise en place de la démarche
- 
Communication : Stratégie globale et adaptée pour sensibiliser les publics cibles
- 
Formation initiale et continue : Formations adaptées à tout le personnel, soignant ou non-soignant
- 
Identification, diagnostic et soutien au sevrage tabagique : Accompagnement adapté, conforme aux bonnes pratiques et recommandations
- 
Environnement sans tabac : Stratégie d'aménagement et organisation du site
- 
Lieux de travail sain : Stratégie de gestion des ressources humaines et offre adaptée
- 
Engagement de la communauté : Contribution à la lutte contre le tabagisme
- 
Surveillance et évaluation : Suivi de la mise en œuvre des normes LSST

Les données clefs en région Bretagne :



37 % (20) des établissements de santé de la région sont engagés* dans une démarche LSST



26% (11) des établissements autorisés en **cancérologie** sont engagés dans une démarche LSST



36% (9) des établissements disposant d'une **activité mère/enfant** sont engagés dans une démarche LSST



7 établissements (hors cancéro/mère-enfant) sont engagés dans une démarche LSST (ESMS principalement)

Les orientations de la stratégie LSST :

Engagement institutionnel

Environnement sans tabac

Lieu de santé sans tabac

Approche globale intégrant les professionnels

Accompagnement au sevrage tabagique

*Sont considérés comme « engagés » les établissements ayant répondu à l'audit LSST et/ou ayant déposé un projet LSST dans le cadre de l'appel à projets Fonds de Lutte contre les addictions.